



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Rapport d'Activité et de Gestion pour l'exercice 2025

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2026

- **Concernant les comptes de l'exercice 2025.**

Les états financiers comprenant notamment le bilan et les comptes de résultats sont en annexe ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

- **Structure juridique et de gouvernance de la SAJE.**

La SAJE est une société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du code civil ainsi que par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle. Son Président assure la gérance de la société. Les activités du conseil d'administration sont contrôlées par un comité de surveillance composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle. La SAJE a 339 membres.

- **Concernant l'activité de votre société.**

L'année 2025 a été marquée par le déménagement de nos bureaux, du 119 bd Montparnasse - Paris, au 31 rue Chapon - Paris.

Le siège social de la société est quant à lui maintenant situé au 14 rue Delambre – Paris.

Le conseil d'administration a été reconduit dans son ensemble par l'assemblée Générale du 24 juin 2025. Monsieur Jean-Michel Salomon a été reconduit en qualité de Président du conseil.

Par ailleurs, l'année a été marquée par le lancement, conjointement avec France Télévision, d'un appel à concept qui a rencontré un vif succès : plus de 200 projets déposés, 5 auteurs-scénaristes retenus et bientôt un nouveau programme de jeu original soutenu par la SAJE diffusé sur France Télévisions.

Les ressources – droits perçus en 2025.

Les ressources de la SAJE sont exclusivement constituées des droits de copie privée audiovisuelle qu'elle perçoit via Copie France dans le cadre de ses accords contractuels avec la SDRM et la SACEM.

Il est précisé que ces sommes nous sont versées brutes des 1,50% de frais de gestion de COPIE France et de la SDRM.

Le partage inter-social entre la SAJE et la SACEM se fait à partir des données des « taux de copiage » Médiamétrie fournies par Copie France et concernant les chaînes TF1, F2, F3, F5, Canal+, Arté et M6.

Au cours de l'exercice 2025, la SAJE a perçu 1 390 865 euros bruts au titre de la copie privée audiovisuelle, en légère augmentation par rapport à 2024 « 1 315 498 euros ».

Conformément à l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle, 25 %, soit 347 716 euros bruts ont été affectés au compte de l'aide à la création.

Charges de gestion.

Le coût de fonctionnement de la société a été de 237 100 euros, soit une forte diminution de – 28 778 euros par rapport à 2024, due principalement à la réduction de la charge de location immobilière.

Achats et charges externes	183 171 €
• Frais divers de gestion « fournitures, loc. Immobilière, entretien, internet, maintenance informatique, réception, déménagement ... »	44 433,00 €
• Frais SDRM	20 863,00 €
• Services extérieurs	117 875,00 €
Rémunérations administrateurs et personnels	53 135 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	794 €

*Extrait du compte de résultat ci-joint.

Auquel il faut ajouter un prélèvement de 1% sur le montant des encaissements de 2025, soit un montant de 13 908 euros qui sera affecté au fonds de garantie, soit un total de 251 008 euros. Il a été financé par :

- L'affectation au compte d'aide à la création de la partie des charges de gestion qui lui incombe,
- L'affectation du montant de produits exceptionnels,
- L'affectation des produits financiers sur le placement des sommes en attente d'utilisation,
- L'affectation de sous location des locaux,
- Un prélèvement de 151 522 euros sur les perceptions de l'année 2025.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 13 908 euros affecté au fonds de garantie.

Trésorerie / Placements :

La trésorerie de la SAJE est constituée des droits perçus dans l'année et qui seront mis en répartition après l'assemblée générale annuelle en juin 2026, des droits restant à répartir sur les années antérieures et des aides à la création non encore attribuées, soit un montant total de 2 018 255 euros, dont 1 000 000 euros sur des comptes à termes.

Politique générale de répartition des droits.

Des sommes brutes à répartir aux ayants droit (100% des sommes encaissées – 25% des sommes encaissées affectées aux aides à la création conformément à l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle) et après affectation au compte de gestion des produits financiers sur le placement des sommes en attente d'utilisation, de la partie des charges de gestion qui incombe au compte d'aides à la création, et du montant des produits exceptionnels constatés au bilan, sera déduit le montant affecté au fonds de garantie et le montant nécessaire à la couverture desdites charges de gestion de l'année.

Les droits d'une année N sont répartis en N+1 à partir des données Médiamétrie de l'année N, après partage inter social avec la SACEM, et après approbation par l'assemblée générale annuelle en juin de N+1 du bilan de l'année N et des règles de répartition.

Montants des droits répartis en 2025

En 2025 la SAJE a répartie au titre des années antérieures 851 298 euros de droits de copie privée audiovisuelle.

Prescription : A fin 2025, un montant de 46 255 euros de droits concernant les années antérieures à 2021 pour lesquels les ayants droits n'ont pu être identifiés a été prescrit. Ce montant a été affecté à l'aide à la création conformément à l'article L 324.17 du CPI.

Montants des droits restant à répartir sur les années antérieures.

53 492 euros de droits restent à attribuer faute d'éléments permettant l'identification de l'ayant droit ou sa localisation.

Ce montant est en forte diminution par rapport aux années précédentes du fait de l'aboutissement des recherches approfondies de la SAJE et des nombreuses régularisations des droits restant à répartir sur les années antérieures qui en ont découlées (cf. ce montant était de 167 788 euros l'année précédente).

Montants des droits nets de frais de gestion à répartir sur les encaissements 2025.

Après affectation des 25% d'aide à la création (*cf.supra*), d'un prélèvement de 1% sur le montant des encaissements de 2025 qui sera affecté au fonds de garantie (*cf.supra*) et des frais de gestion (*cf.supra*) le montant net à répartir est de 891 626 euros.

Au cours de l'année la SAJE n'a pas eu à statuer sur des contestations de membres en application de l'article L.328-1 du CPI comme confirmé par le comité de surveillance.

• Concernant le fonds d'aide à la Création :

A fin 2024 le montant du fonds d'aides à la création était de 626 130 €. En 2025, en application de l'article L 324-17 du CPI, la SAJE a affecté au fonds d'aide à la création, 25 % des sommes perçues au titre de la copie privée audiovisuelle en 2025, soit 347 716 euros, ainsi que le montant de 46 255 euros des droits prescrits au 31/12/2025, soit pour 2025 un montant total affecté de 1 020 101 euros.

Après affectation du montant utilisé de 254 999 euros (*cf.infra*) et l'affectation au compte d'aide à la création de la partie des charges de gestion qui lui incombe soit 58 903 euros, le montant restant disponible pour les aides 2026 est de 706 198 euros.

Toutefois, il convient de retirer de ce montant, le montant mis en réserve dans le cadre de l'appel à projet en cours avec France Télévision, soit 150 000 €, qui sera réglé en 2026.

Le montant réellement disponible pour les aides 2026 est donc de 556 198 euros.

Montants utilisés en 2025 dans le cadre de l'article L 327-17 – Dépenses d'action artistique et culturelle :

Aides à la création	219 670 €
Actions d'actions d'informations sur la création	35 329 €
Total utilisé	254 999 €
Provision en cours des aides à la création de l'appel à projet avec FTV	150 000 €
Total utilisé + provisionné	404 999

BENEFICIAIRES	AIDE A LA PRESENTATION AUDIOVISUELLE	MONTANTS
Jacques Essebag dit Arthur	Human Quiz	3 000 €
Satisfaction		10 000 €
Delphine Malem	C'est Dans La Boîte	3 000 €
Eol Prod		2 010 €
Ismaël Benslimane	Fortune	3 000 €
Occam Productions		10 000 €
Yvonnick Bouyer	L'important C'est De Participer	3 000 €
Atlantic Télévision		9 660 €

BENEFICIAIRES	AIDE A L'ECRITURE	MONTANTS
Ismaël Benslimane	Le Jugement Dernier	3 500 €
Nicolas Gaillard	Une Réf De Ouf	3 500 €
Nicolas Chargueros	Day Deal	3 500 €
Yvonnick Bouyer	L'important C'est De Participer	3 500 €

Guy Akle	Bali Baba Et Les 50 Voleurs	3 500 €
Sébastien Borgnat	City Games - London	3 500 €
David Retiere	A Toi De Jouer	3 500 €
Virgile Perez	Odysseus	3 500 €
Myriam Fontaine	Sur Les Pas D'eux	3 500 €
Cédric Bertret	Du Rêve Au Cauchemar	3 500 €
Frédéric Jacquette	Family Games	3 500 €
Delphine Malem	Bunkers	3 500 €
Isabelle Bernard	Générations !	3 500 €
Olivier Hansz	Tu Paries Combien	3 500 €
Ide De La Rochebrochard	Les Jeux Des Champions	3 500 €
Laurent Mizrahi	Map 19	3 500 €

BENEFICIAIRES	AIDES A LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT	MONTANTS
French TV	L'odyssée de l'espace	40 000 €
Nico Prod	Day Deal	40 000 €
Ah Production Cyril Prod	Intuition	40 000 €

BENEFICIAIRES	INFORMATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Montants
Fabrique Des Formats	Formation au métier de scénariste	10 235 €
AMAE	Podcast métier d'auteur	4 044 €

Académie de l'Audiovisuel	Partenariat pour promouvoir la création des programmes de jeux	10 000 €
WGC	Information Médias Professionnels	6 150 €
Rookie stories	Appel à projet FTV	4 900 €

Dans le cadre de l'information prévue à l'article R.321-23 du CPI :

Ont bénéficié d'une aide à la création pendant trois années consécutives 2023, 2024 et 2025 :

Delphine Malem ; Frédéric Jacquette ; Guy Akle ; Ide de La Rochebrochard ; Ismaël Benslimane ; Nicolas Chargueros ; Nicolas Gaillard ; Olivier Hansz ; Sébastien Borgnat ; Virgile Perez et la société Nico Prod.

Il est rappelé que ces aides sont attribuées par le conseil d'administration qui se réunit dans les 15 jours suivant les dates annuelles de dépôt de demandes d'aides et qu'elles sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	57 239	57 239				
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	18 778	17 531	1 247	0,06	2 041	0,10
Immobilisations financières						
Autres immobilisations financières	4 072		4 072	0,19	9 555	0,46
Total de l'actif immobilisé (III)	80 089	74 770	5 319	0,25	11 596	0,56
Stocks et en-cours						
Créances						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 331		6 331	0,29	6 331	0,31
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 991		43 991	2,04	31 747	1,54
. Autres	79 299		79 299	3,68	434	0,02
Charges constatées d'avance					3 545	0,17
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	2 018 255		2 018 255	93,73	2 012 855	97,40
Total de l'actif circulant (IV)	2 147 876		2 147 876	99,75	2 054 911	99,44
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 227 965	74 770	2 153 195	100,00	2 066 507	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)	48 336	2,24	47 571	2,30
Réserves				
Autres réserves	211 069	9,80	213 357	10,32
Résultat de l'exercice	13 908	0,65	-2 289	-0,10
Subventions d'investissement	1 247	0,06	2 041	0,10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	274 560	12,75	260 681	12,61
Autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses			2 228	0,11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 809	1,34	28 730	1,39
Dettes fiscales et sociales	28 158	1,31	28 300	1,37
Autres dettes	1 821 668	84,60	1 746 568	84,52
TOTAL DES DETTES (III)	1 878 635	87,25	1 805 826	87,39
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	2 153 195	100,00	2 066 507	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Production vendue	151 522	100,00	135 151	100,00	16 371	12,11
Montant net du chiffre d'affaires	151 522	100,00	135 151	100,00	16 371	12,11
Subventions	794	0,52			794	N/S
Autres produits	60 430	39,88	64 378	47,63	-3 948	-6,12
Total des produits d'exploitation (I)	212 746	140,41	199 529	147,63	13 217	6,62
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes (1)	183 171	120,89	213 679	158,10	-30 508	-14,27
Impôts, taxes et versements assimilés	25	0,02			25	N/S
Salaires	1 500	0,99			1 500	N/S
Cotisations sociales	606	0,40			606	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	794	0,52	781	0,58	13	1,66
Autres charges	51 005	33,66	51 418	38,04	-413	-0,79
Total des charges d'exploitation (II)	237 100	156,48	265 878	196,73	-28 778	-10,81
(1) Y compris :						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-24 354	-16,06	-66 349	-49,08	41 995	63,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers :						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	38 262	25,25	63 279	46,82	-25 017	-39,52
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (V)	38 262	25,25	63 279	46,82	-25 017	-39,52
Charges financières :						
Total des charges financières (VI)						
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	38 262	25,25	63 279	46,82	-25 017	-39,52
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	13 908	9,18	-3 070	-2,26	16 978	553,03
Produits exceptionnels			781	0,58	-781	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)			781	0,58	-781	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			781	0,58	-781	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	251 008	165,66	263 589	195,03	-12 581	-4,76
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	237 100	156,48	265 878	196,73	-28 778	-10,81
BENEFICE OU PERTE	13 908 Bénéfice	9,18	-2 289 Perte	-1,68	16 197	707,60
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	57 239	57 239				
205000000 Concess.brevets licences	57 239		57 239	2,66	57 239	2,77
280500000 Amort.conc.brevets licences		57 239	-57 239	-2,65	-57 239	-2,76
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	18 778	17 531	1 247	0,06	2 041	0,10
218100000 Instal./agenc.divers	663		663	0,03	663	0,03
218300000 Mat.bureau &informatique	13 191		13 191	0,61	13 191	0,64
218400000 Mobilier	4 924		4 924	0,23	4 924	0,24
281810000 Amort.ag.cons.divers		663	-663	-0,02	-663	-0,02
281830000 Amort.mat.bureau &informatique		12 509	-12 509	-0,57	-11 840	-0,56
281840000 Amort. mobilier		4 360	-4 360	-0,19	-4 235	-0,19
Immobilisations financières						
Autres immobilisations financières	4 072		4 072	0,19	9 555	0,46
275000000 Depots & cautionnements versés	4 072		4 072	0,19	9 555	0,46
Total de l'actif immobilisé (III)	80 089	74 770	5 319	0,25	11 596	0,56
Stocks et en-cours						
Créances						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 331		6 331	0,29	6 331	0,31
401200000 Auteurs à payer	6 331		6 331	0,29	6 331	0,31
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 991		43 991	2,04	31 747	1,54
445666000 Tva deductible sur services	279		279	0,01	1 818	0,09
445670000 Etat credit de tva a reporter	41 672		41 672	1,94	27 589	1,34
445860000 Etat tva s/fact.non parvenues	2 040		2 040	0,09	2 340	0,11
. Autres	79 299		79 299	3,68	434	0,02
467000000 Deb et cred divers - autres	78 993		78 993	3,67	128	0,01
467011000 Capital	306		306	0,01	306	0,01
Charges constatées d'avance					3 545	0,17
486000000 Charges constatees d'avance					3 545	0,17
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	2 018 255		2 018 255	93,73	2 012 855	97,40
512300000 Bnp gestion	11		11	0,00	11	0,00
512600000 Cic n°46501 répartition	980 414		980 414	45,53	197 576	9,56
512601000 Cat cic 46501	1 007 850		1 007 850	46,81	1 800 000	87,10
512700000 Cic n°46502 aide à la création	7 158		7 158	0,33	4 082	0,20
512800000 Cic n°6522 gestion	7 438		7 438	0,35	11 089	0,54
518800000 Interets courus a recevoir	15 342		15 342	0,71		
530000000 Caisse	42		42	0,00	97	0,00
Total de l'actif circulant (IV)	2 147 876		2 147 876	99,75	2 054 911	99,44
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 227 965	74 770	2 153 195	100,00	2 066 507	100,00

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)	48 336	2,24	47 571	2,30
101000000 Capital	48 030	2,23	47 265	2,29
101200000 Capital souscrit appele non verse	306	0,01	306	0,01
Réserves				
Autres réserves	211 069	9,80	213 357	10,32
106800000 Fonds de garantie risques activité	211 069	9,80	213 357	10,32
Résultat de l'exercice	13 908	0,65	-2 289	-0,10
Subventions d'investissement	1 247	0,06	2 041	0,10
138000000 Autres subventions d'investissement	18 778	0,87	18 778	0,91
138100000 Subvention investissement logiciel	57 239	2,66	57 239	2,77
139800000 Autres subventions d'investissement.	-17 531	-0,80	-16 737	-0,80
139810000 Subv invst logiciel inscrite au r	-57 239	-2,65	-57 239	-2,76
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	274 560	12,75	260 681	12,61
Autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses			2 228	0,11
165000000 Depots & cautionnements recus			1 275	0,06
455000000 Associes comptes courants			953	0,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 809	1,34	28 730	1,39
401000000 Fournisseurs SAJE	1 842	0,09	14 513	0,70
401200000 Auteurs à payer	14 728	0,68	177	0,01
408100000 Fourn factures non parvenues.	12 240	0,57	14 040	0,68
Dettes fiscales et sociales	28 158	1,31	28 300	1,37
431000000 Securite sociale	14 612	0,68	12 678	0,61
437030000 AUDIENS	314	0,01		
437800000 Agessa	5 533	0,26	10 503	0,51
445710000 Etat tva collectee	622	0,03	14	0,00
445800000 Etat taxes sur c.a. a regulariser			1	0,00
447000000 Etat autres impots taxes	7 074	0,33	5 105	0,25
448630000 OPCO AFDAS (007273E)- TA	1	0,00		
Autres dettes	1 821 668	84,60	1 746 568	84,52
455000000 Associes comptes courants	953	0,04		
467000000 Deb et cred divers - autres	1 526	0,07		
467010000 Débiteurs et créditeurs divers	1 861	0,09	3 382	0,16
467120200 Copie privée 2020 à répartir			50 141	2,43
467120201 Copie privée 2020 attribuée non versée			8 726	0,42
467120210 Copie privée 2021 à répartir	14 779	0,69	26 763	1,30
467120211 Copie privée 2021 attribuée non versée	18 440	0,86	18 440	0,89
467120220 Copie privée 2022 à répartir	7 942	0,37	36 948	1,79
467120221 Copie privée 2022 attribuée non versée	48 091	2,23	29 746	1,44
467120230 Copie privée 2023 à répartir	15 172	0,70	53 937	2,61
467120231 Copie privée 2023 attribuée non versée	38 084	1,77	28 659	1,39
467120240 Copie privée 2024 à repartir	15 599	0,72	863 697	41,80
467120241 Copie privée 2024 attribuée non versée	61 397	2,85		

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
467120250 Copie privée 2025 à répartir	891 626	41,41		
467300000 Aide à la création	706 199	32,80	626 130	30,30
TOTAL DES DETTES (III)	1 878 635	87,25	1 805 826	87,39
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	2 153 195	100,00	2 066 507	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Production vendue	151 522	100,00	135 151	100,00	16 371	12,11
706000000 Prestations de services	151 522	100,00	122 927	90,96	28 595	23,26
708300000 Locations diverses			10 200	7,55	-10 200	-100,00
708800000 Charges locatives			2 024	1,50	-2 024	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	151 522	100,00	135 151	100,00	16 371	12,11
Subventions	794	0,52			794	N/S
747000000 QP subv.virée au résultat	794	0,52			794	N/S
Autres produits	60 430	39,88	64 378	47,63	-3 948	-6,12
758000000 Produits div.gestion courante	1 526	1,01	5	0,00	1 521	N/S
758300000 Frais gestion affectés à la créatio	58 903	38,87	64 374	47,63	-5 471	-8,49
Total des produits d'exploitation (I)	212 746	140,41	199 529	147,63	13 217	6,62
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes (1)	183 171	120,89	213 679	158,10	-30 508	-14,27
606100000 Achats fourn.non stock.(energie eau)	142	0,09	457	0,34	-315	-68,92
606300000 Achats fourn.entret.petit equipement	560	0,37	12	0,01	548	N/S
606400000 Achats fournit.administratives	356	0,23			356	N/S
613200000 Locations immobilieres	16 619	10,97	37 113	27,46	-20 494	-55,21
614000000 Charges locatives et copropriete	1 418	0,94	3 544	2,62	-2 126	-59,98
615000000 Entretien et reparations	1 016	0,67	2 035	1,51	-1 019	-50,06
615600000 Maintenance	2 085	1,38	1 781	1,32	304	17,07
615610000 Maintenance applicative	8 300	5,48	5 435	4,02	2 865	52,71
615620000 Assistance et administration systèm			2 217	1,64	-2 217	-100,00
616000000 Primes d'assurances	605	0,40	523	0,39	82	15,68
622600000 Honoraires	6 510	4,30			6 510	N/S
622610000 Honoraires claude danu	76 404	50,42	75 276	55,70	1 128	1,50
622611000 Honoraires R. Bouvier	21 240	14,02	20 913	15,47	327	1,56
622630000 Honoraires COMPTA	8 093	5,34	13 290	9,83	-5 197	-39,09
622640000 Honoraires cabinet saadi	5 628	3,71	5 628	4,16		0,00
622652000 Autres honoraires avocats			15 443	11,43	-15 443	-100,00
622700000 Frais actes & contentieux	458	0,30			458	N/S
623100000 Annonces et insertions	110	0,07			110	N/S
625100000 Voyages et déplacements	6 455	4,26	4 630	3,43	1 825	39,42
625500000 Frais de demenagement	1 191	0,79			1 191	N/S
625700000 Receptions	1 950	1,29	1 527	1,13	423	27,70
626000000 Frais postaux & telecommunications	518	0,34	784	0,58	-266	-33,92
626110000 Internet	262	0,17	740	0,55	-478	-64,58
627000000 Services bancaires et assimilés	2 165	1,43	1 630	1,21	535	32,82
628000000 Frais SDRM	20 863	13,77	19 732	14,60	1 131	5,73
628100000 Autres services extérieurs divers	225	0,15	968	0,72	-743	-76,75
Impôts, taxes et versements assimilés	25	0,02			25	N/S
633300000 Impots.particip employeur format continu	25	0,02			25	N/S
Salaires	1 500	0,99			1 500	N/S
641000000 Remunerations du personnel	1 500	0,99			1 500	N/S
Cotisations sociales	606	0,40			606	N/S
645100000 Cotisations urssaf+chomage	417	0,28			417	N/S
645300000 Cotisations retraite	189	0,12			189	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	794	0,52	781	0,58	13	1,66
681120000 Dot.amort.immo.corporelles	794	0,52	781	0,58	13	1,66
Autres charges	51 005	33,66	51 418	38,04	-413	-0,79
653000000 Indemnité/jetons de présence au CA	51 000	33,66	51 000	37,74		0,00
658000000 Charges div.gestion courante	5	0,00	418	0,31	-413	-98,79

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges d'exploitation (II)	237 100	156,48	265 878	196,73	-28 778	-10,81
(1) Y compris :						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-24 354	-16,06	-66 349	-49,08	41 995	63,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers :						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	38 262	25,25	63 279	46,82	-25 017	-39,52
764000000 Rev.des valeurs mobilières de placement	38 262	25,25	63 279	46,82	-25 017	-39,52
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (V)	38 262	25,25	63 279	46,82	-25 017	-39,52
Charges financières :						
Total des charges financières (VI)						
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	38 262	25,25	63 279	46,82	-25 017	-39,52
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	13 908	9,18	-3 070	-2,26	16 978	553,03
Produits exceptionnels			781	0,58	-781	-100,00
777000000 Except quote-part subv.invest au resul			781	0,58	-781	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)			781	0,58	-781	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			781	0,58	-781	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	251 008	165,66	263 589	195,03	-12 581	-4,76
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	237 100	156,48	265 878	196,73	-28 778	-10,81
BENEFICE OU PERTE	13 908	9,18	-2 289	-1,68	16 197	707,60
	Bénéfice		Perte			
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

SAJE
Société Civile
« Société des Auteurs de Jeux »
RCS PARIS : 418 049 961
Siège social : 14, rue Delambre 75014 Paris

ANNEXE
Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les comptes de la Société des Auteurs de Jeux se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2025.

Total du bilan	2 153 195 €
Produits des produits d'exploitation	212 746 €
Résultat	13 908 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la SAJE pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Activité
2. Faits marquants de l'exercice
3. Principales règles et méthodes appliquées
 - 3.1. Définition des règles et méthodes comptables
 - 3.2. Changement de méthode comptable
 - 3.3. Les flux de droits
 - 3.4. Les flux monétaires
 - 3.5. Au bilan
 - 3.5.1. Immobilisations incorporelles
 - 3.5.2. Immobilisations corporelles
 - 3.5.3. Immobilisations financières
 - 3.5.4. Créances
 - 3.5.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités
 - 3.6. Au compte de résultat
4. Informations complémentaires relatives au bilan, au compte de résultat
 - 4.1. État de l'actif immobilisé
 - 4.2. État des amortissements

- 4.3. État des échéances des dettes
 - 4.3.1. Aide à la création
 - 4.3.2. Copie privée à répartir
- 4.4. Autres dettes
- 4.5. Capitaux propres
- 4.6. Subvention d'investissement
- 4.7. Ventilation de la rémunération pour copie privée
- 5. Informations complémentaires
 - 5.1. Situation fiscale latente
 - 5.2. Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 5.3. Effectif
 - 5.4. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :
- 6. Informations mentionnées aux articles n°131-2 à 131-8 du règlement n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017
 - 6.1. Affectation des sommes en fin d'exercice (dettes aux auteurs)
 - 6.2. Récapitulation des sommes restant à affecter individuellement
 - 6.3. Sommes affectées en fin d'exercice et non versées
 - 6.4. Etats des sommes effectivement payées au cours de l'exercice au titre des affectations individuelles et des actions réalisées au titre des affectations collectives
 - 6.5. Tableau de financement

1. Activité

La SAJE, société civile par son statut juridique exerce une activité civile dans la mesure où elle se limite à gérer et exercer exclusivement au nom des titulaires les droits qui lui sont confiés dans le cadre d'un apport volontaire prévu par le code de la propriété intellectuelle. Elle répartit la redevance pour copie privée audiovisuelle des auteurs de jeux télévisés dont la législation impose qu'elle soit gérée et recouvrée de manière collective.

2. Faits marquants de l'exercice

La SAJE transféré son siège social au 14 rue Delambre 75014 PARIS et déménagé ses bureaux au 31 rue Chapon 75003 PARIS.

3. Principales règles et méthodes appliquées

3.1. Définition des règles et méthodes comptables

Le règlement n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 de l'ANC relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèses des OGC homologué par l'arrêté du 26 décembre 2017 précise dans l'article 121-1 que : *« les OGC des droits d'auteurs et droits voisins gèrent ces droits dans le cadre de contrats s'apparentant à des contrats de « mandats » ou « d'apport de gestion de droits ». Les opérations reflétant les flux revenant aux titulaires de droits sont comptabilisées conformément aux principes définis à l'article 621-11 du plan comptable général. Ces opérations sont comptabilisées dans les comptes de tiers « Débiteurs et créditeurs divers » collective tels que le compte « 4671 Débiteurs et créditeurs – Opérations de mandat de l'organisme de gestion collective ».*

Les droits perçus et destinés à être restitués aux auteurs sont comptabilisés dès la facturation par l'organisme de gestion collective ».

3.2. Changement de méthode comptable

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025.

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

3.3. Les flux de droits

La perception des redevances est enregistrée directement au crédit de comptes de tiers :

- 75 % du montant HT dans le compte d'auteurs à répartir,
- 25 % du montant HT dans le compte d'auteurs aide à la création,

La contrepartie se trouve en trésorerie dans des comptes bancaires séparés.

Les dettes vis-à-vis des auteurs sont individualisées par année afin de pouvoir suivre leur évolution pluriannuelle et être transférées, le cas échéant (si les auteurs ne se sont pas manifestés au terme du délai fixé par la réglementation), au compte d'aide à la création conformément à la législation.

3.4. Les flux monétaires

Le compte bancaire de gestion est alimenté par prélèvement depuis le compte bancaire de répartition. Les dépenses sont ensuite réglées par ce compte bancaire de gestion.

Les encaissements sont effectués sur les différents comptes bancaires selon la provenance des fonds et l'activité concernée.

3.5. Au bilan

3.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur 12 mois ou 1 an.

3.5.2. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

3.5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent principalement le dépôt de garantie du loyer des bureaux administratifs situés 31 rue Chapon 75003 PARIS.

3.5.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation, cas par cas, en fonction du risque connu.

3.5.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

À l'actif, le montant des disponibilités par canton est par principe équivalent aux passifs relatifs à ce canton.

3.6. Au compte de résultat

Selon les statuts, il est prévu un prélèvement en pourcentage effectué sur le montant brut des redevances des droits d'auteur au moment de leur perception par la société. Ce pourcentage est fixé par le Conseil d'Administration et modifié par lui aussi souvent que nécessaire pour assurer l'équilibre du Compte de Gestion.

Au cas où le produit de ce prélèvement laisserait le Compte de Gestion excédentaire ou déficitaire au 31 décembre d'un exercice, cet excédent ou ce déficit serait reporté à nouveau selon le cas comme premier produit ou comme première charge du Compte de Gestion de l'exercice suivant.

Les produits financiers financent en partie les frais de gestion des droits.

Les charges sont comptabilisées dans les comptes correspondants selon le principe des engagements.

4. Informations complémentaires relatives au bilan, au compte de résultat

4.1. État de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2025	Acquisitions	Sorties	Valeurs brutes au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	57 239	0	0	57 239
Logiciel de répartition	57 239	0	0	57 239
Site internet	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	18 778	0	0	18 778
Agencements, inst techniques	663	0	0	663
Matériel de bureau	13 191	0	0	13 191
Mobilier de bureau	4 924	0	0	4 924
Immobilisations financières	9 555	4 072	9 555	4 072
Dépôts et cautionnements	9 555	4 072	9 555	4 072
Autres titres de participation	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	85 572	4 072	9 555	80 089

4.2. État des amortissements

Amortissements	Amortissements au 01/01/2025	Dotations	Sorties	Amortissements au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	57 239	0	0	57 239
Logiciel de répartition	57 239	0	0	57 239
Site Internet	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	16 737	794	0	17 531
Agencements, inst techniques	663	0	0	663
Matériel de bureau	11 840	669	0	12 509
Mobilier de bureau	4 235	125	0	4 360
TOTAL GENERAL	73 976	794	0	74 770

4.3. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Aide à la création	706 199		706 199	
Copie privée 2025 à répartir	891 626	891 626		
Copie privée 2024 attribuée non versée	61 397	61 397		
Copie privée 2024 à répartir	15 599	15 599		
Copie privée 2023 attribuée non versée	38 084	38 084		
Copie privée 2023 à répartir	15 172	15 172		
Copie privée 2022 attribuée non versée	48 091	48 091		
Copie privée 2022 à répartir	7 942	7 942		
Copie privée 2021 attribuée non versée	18 440	18 440		
Copie privée 2021 à répartir	14 779	14 779		
Fournisseurs	28 809	28 809		
Dettes fiscales et sociales	28 158	28 158		
Autres dettes	4 340	4 340		
Total	1 878 635	1 172 436	706 199	-

4.3.1. Aide à la création

En conformité avec la législation, 25 % du montant collecté est consacré à l'aide à la création. Les modalités d'attribution de ces sommes ont été définies par l'assemblée générale des auteurs de décembre 2006. Le montant inscrit au bilan se décompose comme suit :

Au 31/12/2022	692 709
25% de la CPA 2023	323 395
Apport DA prescrits antérieurs à 2019	56 778
Aides attribuées en 2023	-317 271
Actions d'éducation et de formations	-57 475
Frais gestion 2023	-62 202
Concours apportés à des actions de défense	0
Au 31/12/2023	635 935
25% de la CPA 2024	328 875
Apport DA prescrits antérieurs à 2020	54 423
Aides attribuées en 2024	-258 848
Actions d'éducation et de formations	-67 874
Frais gestion 2024	-66 381
Concours apportés à des actions de défense	0
Au 31/12/2024	626 130
25% de la CPA 2025	347 716
Apport DA prescrits antérieurs à 2021	46 255
Aides attribuées en 2025	-219 670
Actions d'éducation et de formations	-35 329
Frais gestion 2025	-58 903
Concours apportés à des actions de défense	0
Au 31/12/2025	706 198

27 aides à la création ont été versées au cours de l'année 2025, 23 projets sont concernés par ces versements.

Les créations qui se sont vu attribuer l'aide la plus importante ont bénéficié d'une aide d'un montant de 40 000 €. Il s'agit d'aide à la convention de développement.

4.3.2. Copie privée à répartir

Le montant à répartir après imputation des sommes consacrées à l'aide à la création et aux répartitions effectuées en 2025 se détaille de la façon suivante :

Année	Au 31/12/2024	Droits nets (à reverser) perçus au titre de 2025	Paiements aux auteurs intervenues en 2025	DA prescrits transférés au compte d'aide à la création	Reclassement DA attribués mais non versés	Au 31/12/2025
2020 à répartir	50 141		12 612	37 529		0
2020 attribuée non versée	8 726			8 726		0
2021 à répartir	26 763		11 985			14 779
2021 attribuée non versée	18 440					18 440
2022 à répartir	36 948		10 662		-18 344	7 942
2022 attribuée non versée	29 746				18 344	48 091
2023 à répartir	53 937		22 107		-16 657	15 172
2023 attribuée non versée	28 659		7 233		16 657	38 084
2024 à répartir	863 697		786 700		-61 397	15 600
2024 attribuée non versée					61 397	61 397
2025 à répartir		891 626				891 626
Total	1 117 056	891 626	851 298	46 255	0	1 111 130
Dont à répartir	1 031 485	891 626	844 065	37 529		945 118
Dont attribuée non versée	85 571		7 233	8 726		166 011

Le montant à répartir au titre de la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 après imputation des sommes consacrées à l'aide à la création et aux coûts liés à la gestion de la société s'élève à 891 626 €.

Les dettes des années 2020 et antérieures non versées et prescrites ont été transférées dans le compte d'aide à la création.

Les comptes de répartition par année sont scindés en : droits attribués non versés et droits non attribués.

4.4. Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an.

4.5. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice. Le capital est variable, il s'élève à 48 336 €. Les nouveaux associés 2025 sont au nombre de 5.

	au 01/01/2025	Affectation	2025	au 31/12/2025
Capital	47 571		765	48 336
Réserves	213 357	-2 288		211 069
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	-2 288	2 288	13 908	13 908
Situation nette	258 640	0	14 673	273 313

Les droits d'entrée des membres constituent le capital variable comme le mentionne l'article VIII des statuts.

Les droits d'entrée versés par de nouveaux membres sont intégrés au capital de la société et encaissés sur le compte bancaire de gestion.

4.6. Subvention d'investissement

Pour assurer le financement de l'acquisition des immobilisations, un compte de subvention d'investissement est doté et financé par le canton de la répartition aux auteurs. Lors de la comptabilisation des dotations aux amortissements, une reprise sur cette subvention d'investissement est effectuée à hauteur de la dotation.

	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Valeurs brutes				
Logiciel en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	57 239	0	0	57 239
Immobilisations corporelles	18 778		0	18 778
Sous total actif	76 017	0	0	76 017
Subventions d'investissement	18 778		0	18 778
Subv.d'invest.logiciel + site internet	57 239	0	0	57 239
Sous total passif	76 017	0	0	76 017
Amortissements				
Amortissements immos incorporelles	57 239	0	0	57 239
Amortissements immos corporelles	16 737	794	0	17 531
Sous total charges	73 976	794	0	74 770
Subventions d'inv. inscrites au résultat	73 976	794	0	74 770
Sous total produits	73 976	794	0	74 770
Valeurs nettes bilan				
Immobilisations nettes (Actif)	2 041	0	-794	1 247
Subventions d'investissement (Passif)	2 041	0	-794	1 247
Situation nette	0	0	0	0

4.7. Ventilation de la rémunération pour copie privée

La société a une activité de perception et de répartition de la redevance de copie privée. Les droits relatifs à la rémunération pour la copie privée sont ventilés ainsi, avant répartition aux auteurs :

	Total Encaissements TTC	Total Encaissements HT	Part affectée à la création	Part affectée à la gestion	Droits HT nets	Taux de gestion
Droits d'auteurs 2025	1 390 865	1 390 865	347 716	151 522	891 626	10,89%
Droits d'auteurs 2024	1 315 498	1 315 498	328 875	122 927	863 697	9,34%
Droits d'auteurs 2023	1 293 580	1 293 580	323 395	179 507	790 679	13,88%
Droits d'auteurs 2022	1 528 967	1 528 967	382 242	197 342	949 383	12,91%
Droits d'auteurs 2021	1 689 215	1 689 215	422 304	205 675	1 061 237	12,18%
Droits d'auteurs 2020	1 632 688	1 632 688	408 172	225 081	999 435	13,79%
Droits d'auteurs 2019	1 812 001	1 812 001	453 000	325 543	1 033 458	17,97%
Droits d'auteurs 2018	2 875 517	2 664 487	666 122	363 708	1 634 657	13,65%
Droits d'auteurs 2017	3 492 498	3 170 518	792 629	125 177	2 252 711	3,95%
Droits d'auteurs 2016	2 263 128	2 057 389	514 347	123 502	1 419 540	6,00%
Droits d'auteurs 2015	2 701 075	2 455 523	613 881	160 126	1 681 516	6,52%
Droits d'auteurs 2014	1 720 710	1 564 282	391 070	153 851	1 019 360	9,84%
Droits d'auteurs 2013	1 512 457	1 274 321	318 580	174 892	780 848	13,72%
Droits d'auteurs 2012	835 468	780 811	195 203	160 225	425 383	20,52%
Droits d'auteurs 2011	853 324	808 838	202 210	158 992	447 637	19,66%
Droits d'auteurs 2010	943 862	894 656	223 664	245 377	425 615	27,43%
Droits d'auteurs 2009	1 025 525	972 062	243 015	271 764	457 282	27,96%
Droits d'auteurs 2008	825 910	782 853	195 713	280 442	306 697	35,82%
Droits d'auteurs 2007	844 421	800 399	200 100	342 653	257 646	42,81%
Droits d'auteurs 2006	659 344		164 836	213 006	281 502	32,31%
Droits antérieurs	1 916 860		479 215	454 247	983 398	23,70%

Les sommes affectées à la gestion permettent d'assurer le fonctionnement de la société d'auteur.

5. Informations complémentaires

5.1. Situation fiscale latente

La société civile gère et exerce exclusivement au nom des titulaires les droits qui lui sont confiés dans le cadre d'un apport volontaire prévu par le code de la propriété intellectuelle.

Elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

5.2. Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs, conformément à l'article XV des statuts, perçoivent des « jetons de présence » pour leur participation aux réunions du conseil d'administration.

La décision de l'assemblée générale ordinaire de 2025, a décidé d'allouer aux administrateurs, la somme maximale de 30 000 €, soit 500 € par administrateur et par séance pour l'exercice 2025. Le montant effectivement versé pour l'exercice est de 7 500 €.

La rémunération du Président est fixée par le conseil d'administration conformément à l'article XV C des statuts.

5.3. Effectif

La SAJE n'emploie plus de personnel. Depuis la restructuration dans le cadre du Covid 19, elle a fait le choix d'intervenants extérieurs.

5.4. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :

Engagements donnés :

Les engagements pris par la SAJE pour des aides à la création vis-à-vis des auteurs et producteurs pour l'année 2025 et non encore versés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 30 000 euros.

Il subsiste également un engagement pour une aide acceptée en 2024 qui a bénéficié d'un report. Le montant de cet engagement est de 13 000 euros.

Il est à noter que certaines aides ne sont finalement pas versées par la SAJE, soit par abandon de la demande, soit parce que le montant finançable se révèle inférieur au montant demandé.

Dans le cadre de son bail commercial, la SAJE a accordé, à son bailleur, une garantie à première demande d'un montant de 7 850 €.

Engagements reçus :

Néant

6. Informations mentionnées aux articles n°131-2 à 131-8 du règlement n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017

6.1. Affectation des sommes en fin d'exercice (dettes aux auteurs)

NATURE des rémunérations	DROITS restant à verser au 31/12/2024 (***) CPA à rep (1)	PERCEPTIONS de l'exercice Enc SDRM HT (2)	PRELEVEMENT S pour la gestion (3)	MONTANTS affectés (art.L.321-9) Aide à la création+Droits prescrits (4)	MONTANT S affectés à des œuvres sociales ou culturelles (5)	MONTANTS affectés aux ayants droit(*) (6)	DROITS restant à répartir au 31/12/2025(**) (7)= (1) + (2) - (3+4+5+6)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie) Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté européenne);							
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne); Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce); Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores); Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	1 031 485	1 390 865	151 522	385 246	0,00	940 464	945 118
Total	1 031485	1 390 865	151 522	385 246	0 00	940 464	945 118

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit.
(**) Les "droits à répartir" au 31/12/2025 correspondent aux sommes restantes à affecter individuellement (cf 6.2).
(***) Au 31/12/2024 il s'agit des sommes restantes à affecter individuellement.

6.2. Récapitulation des sommes restant à affecter individuellement

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROITS (à détailler selon la nature de la rémunération):	MONTANT
Total	

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	MONTANT	ANNÉE de perception
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)		
Sous-total		
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	14 779	2021
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	7 942	2022
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	15 172	2023
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	15 599	2024
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	891 626	2025
Sous-total	945 118	
Total	945 118	

6.3. Sommes affectées en fin d'exercice et non versées

RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE PAR LES AYANTS DROITS (à détailler selon la nature de la rémunération)	MONTANT
Total	

		ANNÉE
RÉMUNÉRATIONS DONT LA GESTION EST CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI	MONTANT	de perception
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)		
Sous-total		
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffuser à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);		
Sous-total		
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);		
Sous-total		
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	166 011	2021 à 2024
Sous-total	166 011	
Total	166 011	

6.4. Etats des sommes effectivement payées au cours de l'exercice au titre des affectations individuelles et des actions réalisées au titre des affectations collectives

ETAT DES SOMMES EFFECTIVEMENT PAYÉES au cours de l'exercice au titre des affectations individuelles (Rubrique à ne remplir que si l'inscription au compte individuel de l'ayant droit des sommes figurant en colonne 6 de l'annexe II ne permet pas à celui-ci d'en réclamer le règlement.)	
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	
-	
-	
-	
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :	
Article L.122-10 (pour la reproduction par reprographie)	
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un État membre de la Communauté européenne);	
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un État membre de la Communauté européenne);	
Article L. 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce);	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores);	
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles);	851 298
Total	851 298

ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE au titre des affectations collectives	
Article L.321-9	219 670
Œuvres sociales ou culturelles	35 329
Total.....	254 999

6.5. Tableau de financement

	Tableau des Emplois et des Ressources	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)
CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	Résultat net comptable + Dotations aux amortissements et aux provisions - Reprise sur amortissements et sur provisions + Valeur comptable des éléments d'actifs cédés - Produits des cessions d'éléments d'actifs immobilisés - Subventions d'investissement virées au résultat + Autres variations complémentaires de la C.A.F.	13 908 794	-2 288 781
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	= Capacité d'autofinancement de l'exercice Cessions ou réductions de l'actif immobilisé Prix de cession des immobilisations incorporelles Prix de cession des immobilisations corporelles Prix de cession des immobilisations financières Remboursement de prêts, dépôts et créances immobilisées Augmentation des capitaux propres Augmentation de capital et apports Augmentation des autres capitaux propres Augmentation des dettes financières : emprunts souscrits Total des ressources (I) Diminution des capitaux propres Distributions mises en paiement au cours de l'exercice Réduction de capital, autres distributions Réductions des autres capitaux propres Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Octroi de prêts, dépôts et créances immobilisées Charges à répartir sur plusieurs exercices Remboursement des dettes financières Total des emplois (II) Variation du fonds de roulement net global Ressources nettes de fonds permanents (I-II) Emplois nets de fonds permanents (II-I)	14 702 9 555 765 0 25 022 4 072 1 275 5 347 19 675	-1 507 1 989 1 227 0 1 709 2 007 1 403 3 410 -1 701
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	Variation d'exploitation Variation des actifs d'exploitation Stocks de matières et approvisionnements nets En-cours et produits finis nets Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés nets Provisions pour dépréciation des clients douteux Autres créances d'exploitation (hors charges à répartir) Variation des dettes d'exploitation Avances et acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes d'exploitation Totaux d'exploitation Variation nette d'exploitation (A) Variation hors exploitation Variation des autres débiteurs Variation des autres créditeurs Totaux hors exploitation Variation nette d'exploitation (B) Variation du besoin en fonds de roulement Variation de trésorerie Variation des disponibilités Variation des concours bancaires Variation nette de trésorerie (C) Variation du fonds de roulement net global Emploi net Ressource nette	 78 993 -8 571 79 74 005 144 506 144 506 5 400 5 400 -139 106	 12 501 58 367 51 552 51 552 49 851 49 851 -1 701

CABINET SAADI
EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAJE

Société civile au capital variable

**14 rue Delambre
75014 Paris**

R.C.S. PARIS B 418 049 961

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2025



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N C TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

CABINET SAADI
EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs, Chers Membres,

En application des dispositions de l'article L 326-8 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les documents comptables de votre société des informations contenues dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 et dans la base de données prévue au premier alinéa de l'article L. 326-2.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport.

Paris, le 29 mai 2026

M.SAADI
Commissaire aux Comptes

DocuSigned by:

300AA09F12394D9...



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS

